

2^{ème} ORIENTATION : GARANTIR LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE DE TOUS LES PERPIGNANAIS

La sécurité, garante de nos libertés, figure au premier rang de notre projet municipal.

Si l'Etat doit assumer en ce domaine toutes les responsabilités qui lui incombent, notre Police municipale agira, sans relâche, en faveur de la tranquillité de chaque Perpignanaise et Perpignanaise.

Présence renforcée de la Police municipale sur tous les espaces publics, vidéoprotection, lutte contre les trafics, application de la réglementation, autant d'actions déclinées en réponse à l'aspiration légitime de nos concitoyens à vivre sereinement dans leur ville.

Notre volonté affichée et assumée : faire de la sécurité le socle sur lequel nous bâtissons un nouveau pacte pour le bien vivre à Perpignan.

CHIFFRES CLES

Police municipale : 178 agents armés (dont 2 brigades de nuit).

Ouverture de 5 postes de police de proximité : Palmarium, Cigale, Gare, Moulin à Vent et Bas-Vernet.

Pôle opérationnel dirigée par 6 cadres coordonnant différentes unités de terrain de la Police municipale :

- **les unités mobiles de terrain (couvrant des missions journalières : sécurisation des écoles, différends et situations de délinquance...)**
- **l'unité légère de stationnement**
- **une brigade canine formée à la détection de produits stupéfiants**
- **une brigade VTT assurant une présence rassurante**
- **un centre de supervision urbain (gestion des appels des riverains)**
- **une force d'action propreté (chargée de sanctionner les contrevenants) et une brigade réglementation voiries (réglementations des chantiers)**
- **un pôle proximité (suivi des doléances) et une brigade de prévention et de médiation (intervention en milieu scolaire et gestion des conflits de voisinage...)**

Près de 70 000 appels par an reçus au standard permanent de la Police municipale.

25 000 interventions par an et plus de 800 interpellations réalisées par nos agents entre juillet 2020 et juin 2021 (+ 30 % par rapport à la période juillet 2019 - juillet 2020).

340 caméras de vidéo-protection ayant permis, en 2020, de procéder à plus de 5 000 signalements.

550 dépôts sauvages d'ordure identifiés par la force d'action propreté (de janvier à juin 2021) et 167 enlèvements de véhicules abusifs sur la même période.

NOTRE AMBITION

Rétablir l'ordre républicain à Perpignan au service du bien-être de toutes et de tous, en dotant notre Police municipale de moyens d'intervention renforcés et adaptés.

Faire vivre une véritable synergie de travail et de collaboration entre la Police nationale et la Police municipale afin de mieux couvrir l'ensemble des champs de la sécurité

publique, notamment en matière de lutte contre le trafic de drogue et de repérage précoce des addictions, relevant d'une « grande cause municipale ».

Renouer des liens durables entre la Police municipale et les Perpignanais par le développement de missions d'ilotage et de proximité.

Organiser, dans la durée, une coopération avec les partenaires institutionnels et associatifs au travers de l'animation, d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la délinquance, en charge de la « co-production » et du suivi des politiques locales de sécurité.

NOS PRIORITES

Assurer une présence de la Police municipale 24h/24 et 7j/7

Si la sécurité est bien une compétence régaliennne de l'Etat, la Ville de Perpignan a décidé de renforcer les effectifs de la Police municipale et d'assumer pleinement son rôle pour mieux protéger nos concitoyens. Celle-ci, redéployée sur l'ensemble de nos quartiers a pour mission d'agir au quotidien afin de lutter, aux côtés de la Police nationale, contre la délinquance, les trafics de stupéfiants et toutes les formes d'incivilités.

Au regard des effectifs de la Police municipale, la Ville de Perpignan se positionne au rang de 1^{ère} Police municipale de France, en ratio habitants/agent policier.

Dans le souci d'être en contact permanent avec la population et nos commerçants, les agents de la Police municipale assurent, depuis juillet 2020, la sécurité et la tranquillité des Perpignanais 24h/24 et 7J/7. Sans se substituer aux tâches de la Police nationale, notre Police municipale a vocation à être une véritable police de proximité, en prise directe avec les situations de trouble à l'ordre public.

La Police municipale fait désormais rimer, par l'intermédiaire de nouveaux moyens affectés en faveur de toutes ses unités opérationnelles, sécurité et proximité.

Il s'agit de rendre notre Police municipale plus visible, notamment sur les lieux sensibles et fragiles de notre ville, où se concentrent certains actes de délinquance. En l'occurrence, les effectifs des brigades de nuit seront renforcés au regard de besoins avérés.

La Police municipale intervient également régulièrement sur les points de « deal » repérés, en appui d'initiatives visant à gêner l'installation des dealers sur certains sites.

En fonction des événements, la Police municipale sera conduite à adapter l'utilisation de ses propres moyens humains. A chaque situation correspondra une réponse coordonnée et proportionnée.

La Ville sera par ailleurs particulièrement attentive à l'évolution du projet d'extension du Palais de Justice en centre-ville, enjeu essentiel pour les services judiciaires et tous les justiciables de notre département.

Faire de la vidéo-protection un auxiliaire de la tranquillité publique

Le poste central de vidéo-protection a été réorganisé au travers de l'acquisition de nouveaux écrans de surveillance de la voie publique. Des opérateurs dédiés assurent ainsi une veille sur toutes ces images 24H/24 et 7J/7.

Une évaluation en continu de ce dispositif permettra de repenser, selon les besoins, le positionnement des caméras, en cohérence avec la réalité des lieux des actes délictueux. Une

localisation mieux étudiée contribuera d'autant plus à améliorer l'efficacité de cette surveillance et alors que la vidéoprotection s'impose comme un instrument indispensable pour la résolution d'un nombre grandissant de faits de délinquance. Tout redéploiement de la vidéoprotection s'appuiera sur l'avis des conseils de quartier afin de mieux répondre aux attentes des habitants issus de différents secteurs urbains de notre ville.

Sera également relancé, dans le même esprit, le dispositif « voisins vigilants », appelé à renforcer l'implication des Perpignonais dans cet effort partagé en faveur de la tranquillité publique au quotidien.

S'appuyer sur des nouveaux outils de sécurité publique

Pour des raisons d'efficacité, la Police municipale se doit d'être dotée d'équipements performants : au travers notamment d'un armement adapté et de matériels de protection pour un personnel particulièrement exposé au risque.

La vidéoprotection bénéficiera, par ailleurs, d'un système modernisé, par l'intermédiaire d'un nouveau logiciel utilisant l'intelligence artificielle et destiné à améliorer le repérage des comportements délictueux.

Il est également envisagé d'acquérir un équipement de drones dans le but d'optimiser les opérations de surveillance.

Prévenir les incivilités et les nuisances urbaines du quotidien

Notre Police municipale orientera une grande partie de ses missions autour d'actions de prévention des incivilités et des nuisances perturbant la vie quotidienne de nos concitoyens.

Il conviendra alors :

- de renforcer les unités mobiles de terrain afin de faire face à d'importantes sollicitations au quotidien ainsi que l'unité légère de stationnement visant à lutter plus efficacement contre les stationnements anarchiques et « abusifs »,
- de consolider l'organisation du centre de supervision urbain et les missions des agents du PC Vidéo en charge du suivi des demandes des services enquêteurs extérieurs (Police nationale, Gendarmerie...),
- d'élargir le champ de mission de la force d'action propreté en vue de mettre en oeuvre avec plus d'efficacité, en lien avec le Procureur et l'Officier du Ministère public, les procédures règlementaires en matière de salubrité et de dépôts d'ordures sauvages,
- de garantir, en étroite concertation avec les Mairies de quartier et en s'appuyant sur les missions des agents de surveillance de la voie publique (ASVP) et des référents territoriaux, un suivi réactif des doléances des riverains.

De façon plus globale, l'enjeu est bien de s'assurer d'une application plus stricte des arrêtés municipaux tant dans le domaine de la gestion du domaine public qu'en matière de prévention des infractions multiples liées à la marginalité : de la mendicité à l'occupation illicite de l'espace public, en passant par la lutte contre la consommation d'alcool sur la voie publique et la fermeture des épiceries de nuit illégales...